**Règles musicales Duha:**

Bons degrés : 1-4-5

Modélisation :

* Un tableau (taille 4) par accord => N tableaux. Ca permet de poster des contraintes efficacement pour le type d’accord (M/m, renversements, doublures ainsi que sur la hauteur des voix spécifiques puisqu’elles sont triées)
* Un tableau par voix (4 tableaux) permettant de poster efficacement des contraintes sur la conduite des voix (mouvements obliques/contraires/opposés, résolution du triton vers le haut/bas)
* L’avantage est que c’est facile de poster les contraintes que ce soit pour l’harmonie verticale ou horizontale, reste la question des quintes/octaves parallèles
* Référer aux notes de l’accord par rapport à leur position dans l’accord inversé/dans la tonalité/dans l’accord à l’état fondamental/ un mélange ? Il faut trouver une réponse pour qu’il y ait une cohérence globale.
* En général, référer aux notes de l’accord via leur position dans l’accord même (e.g. Fa est la fondamentale du quatrième degré de Do majeur). Cependant pour la septième de la tonalité il faut imposer qu’elle n’est pas doublée donc il faut regarder ça par rapport à sa hauteur.

**Accords de 3 sons :**

**Règles globales :**

* Ne jamais doubler la septième de la tonalité

**Enchainement d’accords à l’état fondamental :**

* A 4 voix, doubler de préférence la basse
* Quand on enchaine deux accords dont l’intervalle entre les basses est une quinte (montante ou descendante), on garde la note commune et on enchaine les autres parties au plus près
* Quand on enchaine 2 accords dont l’intervalle entre les basses est une tierce (montante ou descendante), on garde les 2 notes communes et on enchaine les autres parties au plus près
* Quand on enchaine 2 accords dont l’intervalle entre les basses est une seconde, toutes les voix vont par mouvement contraire à la basse pour éviter les quintes et octaves consécutives
* Il est interdit de faire 2 quintes ou octaves consécutives même par mouvement contraire

Exceptions :

* L’accord de quinte diminuée du second degré du mode mineur et l’accord de septième degré du mode majeur seront de préférence utilisés à 3 voix, les doublures de notes dans ces accords étant d’un effet peu heureux
* La résolution naturelle de l’accord diminué du 7ème degré du mode majeur se fait vers le 1er degré. La basse de l’accord doit monter vers la tonique, la quinte diminuée doit faire sa résolution en descendant conjointement ; aucune de ces 2 notes ne peuvent être doublées.
* Lors d’un enchainement du 5ème vers le 6ème degré (cadence rompue), la sensible doit monter à la tonique et les autres voix descendent par mouvement contraire de la basse, ce qui provoque la doublure de la tierce et non de la quinte). Cette règle s’applique toujours en mineur et en majeur seulement si la note sensible est à la voix supérieure.
* Les intervalles augmentés dans une même voix sont à éviter

**1er renversement :**

* A 4 voix, doubler la sixte ou la tierce de l’accord (fondamentale ou quinte de l’accord à l’état fondamental)
* Garder de préférence la note commune dans une voix intérieure (si il y en a)
* Quand on monte au cinquième degré depuis le second degré en première inversion, on double la basse de l’accord parce que c’est un bon degré de la gamme (sous dominante)
* Si la basse de l’accord en première inversion est un bon degré, on la double, sinon on double la tierce (Quinte de l’accord)
* Si la basse et le soprano vont en mouvement contraire, on peut doubler la basse de l’accord de premier renversement même si celle-ci est un degré faible.
* 1er renversement de l’accord de septième : A 4 voix, doubler la basse. + résolution des tritons. 2 quintes consécutives sont permises si la deuxième est diminuée.

**2eme renversement :**

* On peut doubler la basse, la sixte ou la quarte si elle est préparée (c’est-à-dire si elle est entendue dans l’accord précédent à la même hauteur, autrement dit l’intervalle mélodique de cette voix est = 0)
* Il y a 5 possibilités pour trouver ce renversement, détaillées dans les 5 prochains points
* C’est l’appoggiature de l’accord du cinquième degré, dans ce cas il faut arriver par mouvement contraire ou oblique sur la 4te (la tonique de l’accord = la quinte de la tonalité) (descendre ou rester à la même hauteur pour cette note)
* Une broderie, auquel cas elle doit être précédée et suivie du même accord à l’état fondamental
* Une note de passage entre 2 accords à l’état fondamental ou 2 accords premier renversement. Dans ce cas doubler la tierce de l’accord qui précède pour que celle-ci soit assimilée à une note de passage.
* Utilisée dans un accord à l’état fondamental et son premier renversement. Celui-ci peut se faire sur le premier ou quatrième degré. Demander clarification à Karim
* Un deuxième renversement d’un accord du septième degré, dans ce cas il faut que l’accord suivant soit l’accord de la tonique. Il faut doubler la sixte. La basse doit descendre, la quarte (sensible) doit monter à la tonique (cf résolution de triton)

**Modulation**